

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **54 (1962)**

Heft 9

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La seconde forme est certainement préférable à la première. Mais cette société complexe, où les personnes peuvent agir librement et efficacement dans des communautés professionnelles pleinement responsables, elle ne saurait être un don de la nature. Au contraire, la volonté et les efforts constants de tous les membres de tous les métiers organisés sont indispensables au maintien et au développement de cette société vivante fécondée par les initiatives privées.

La société est redevable des libertés professionnelles d'abord – chronologiquement parlant – aux syndicats, puis aux associations patronales. Aujourd'hui, tout dépend de l'intensité et de la qualité des relations entre les deux forces des métiers organisés. Chaque patron qui anime la vie de son association, chaque salarié qui milite activement dans son syndicat, contribue au renforcement des fondements de cette société libre. Aussi vaut-il la peine de voir, au-delà des préoccupations immédiates, si absorbantes soient-elles, les avantages à long terme que procurent le temps et l'argent consacrés à l'organisation professionnelle.

Pour organiser efficacement le marché, pour sauvegarder les intérêts généraux de la profession, l'association patronale doit grouper la grande majorité des entreprises de la branche. Pour réglementer, dans le cadre du métier, l'ensemble des conditions de travail, l'existence d'un syndicat très représentatif est nécessaire. L'histoire récente montre que les syndicats faibles, ne pouvant pas parler au nom de tous les salariés d'un métier, concentrent leurs revendications sur le plan politique, comptant sur les parlements pour faire aboutir leur action, faisant confiance aux lois et aux administrations publiques pour imposer les réalisations. Au contraire, les syndicats les plus puissants par leurs effectifs et par leurs moyens financiers sont aussi ceux qui craignent le moins de réaliser leur programme par la négociation sur le plan professionnel.

La confrontation directe des intérêts opposés provoque peut-être une tension. Mais cette tension est saine; sitôt l'accord conclu, elle tombe et fait place à la satisfaction du résultat heureux obtenu en commun. Le rôle des uns et des autres apparaît dès lors complémentaire.

Il n'est donc pas exagéré de dire que l'association patronale vivante doit souhaiter l'existence d'un syndicat également actif et représentatif.

GPV.

Bibliographie

Répertoire des bourses suisses. – Dans la série des publications de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, dont l'Union syndicale suisse est membre, a paru cet important ouvrage.

Ce nouveau répertoire présente un aperçu détaillé des quelque 1400 institutions octroyant des subsides. Parmi elles, 1026 constituent des fondations et des fonds

le plus souvent de caractère privé dont les intérêts seuls peuvent être utilisés. 211 proviennent de collectes périodiques et 156 de crédits officiels (fédéraux, cantonaux et communaux) et privés (par exemple d'entreprises et d'associations professionnelles) qui, en règle générale, sont fixés dans le budget selon les besoins.

Les fondations familiales et les petits fonds de moins de 2000 fr. ne figurent pas dans ce répertoire.

Il convient de féliciter les auteurs de cet important travail de bénédictin, appelé à rendre les plus grands services à ceux qui se préoccupent d'encourager la formation professionnelle, technique et scientifique.

Outre le nouveau répertoire des bourses suisses, différentes études figurent au sommaire. Elles sont intitulées: « Formule d'enquête », « Que coûte la formation professionnelle? », de Joseph Landolt, Glaris; « Réflexions concernant le développement de nos bourses », signées de toute une série de personnalités, dont notre ami Bruno Muralt, secrétaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière. Il vaut la peine également de prendre connaissance des renseignements fort précieux prodigués par M. Frey, de Lucerne, sous le titre: « Une bonne organisation des requêtes contribue à développer l'ensemble des bourses. » Sous la signature de M. Betulius, de Zurich, un intéressant commentaire sur l'assurance, « Études ou apprentissage », mérite également de retenir l'attention. Et nous insisterons tout particulièrement sur le travail du grand spécialiste qu'est notre ami Ferdinand Böhny, de Zurich, l'ancien président central de la VPOD, concernant « L'orientation professionnelle, ses buts, ses méthodes ». Notre collègue est orfèvre en la matière. Ses compétences sont appréciées bien au-delà de nos frontières. A tel point que la *Revue internationale du Travail* recourut à quelques reprises à sa précieuse collaboration.

Signalons enfin la liste des offices cantonaux d'orientation professionnelle, les tableaux qui présentent la liste des bourses, ainsi qu'une explication des différentes abréviations utilisées dans le cours de l'ouvrage.

La présentation typographique extrêmement pratique permet, grâce à un système de coche, de tomber exactement sur la page où commence la nomenclature des fondations et des fonds nationaux, de l'École polytechnique fédérale ou encore des différents cantons. C'est une sorte de perfection technique qui mérite des félicitations particulières.

Un ouvrage indispensable dans un secrétariat syndical dont la mission consiste également à conseiller les parents ou les jeunes gens en quête d'une bourse de formation professionnelle, universitaire, scientifique ou technique. J. M.

L'Incendie de la Forêt – Réflexions sur le Monisme, par Luigi Rignano, avocat à Milan. – Certains grands penseurs de tous les temps avaient fortement senti l'unité de la vie, l'intime concordance de tout ce qui existe dans l'univers. Et voici que cette unité se confirme de plus en plus, à chaque nouvelle découverte de la science. Les grandes lois naturelles de la constance et de la vitalité de toute la substance universelle, certaines observations passionnantes effectuées dans les domaines de la biologie et de la physique se reflètent dans le présent essai, profondément pensé en fonction de la vie humaine. Et une philosophie s'en dégage à titre de conclusion qui ouvre des portes sur de bien intéressantes recherches et procure également nombre de motifs impérieux de promouvoir avec efficacité une plus grande dignité pour chaque être humain. Chacun tirera donc un grand profit et un précieux encouragement à la lecture de cet essai de trente pages, agréablement présenté.

Signalons que la traduction excellente de cette plaquette est due à Rita Aragno, qui allie la fidélité à l'élégance du style.

On peut se procurer *L'Incendie de la Forêt* au prix de 1 fr. 50 plus le port à la Cité du Livre, Librairie Coopérative, rue Léopold-Robert 41, La Chaux-de-Fonds.

C. R.